

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix du mois d'avril, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 01 avril 2015

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Guillaume GARDON, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Jean-Paul GUILLON, Nathalie LAMERE-CRAPART.

Absents excusés : Elie SMITH (Pouvoir Christelle LE TALLEC)
Vanessa SZUBA

Secrétaire de séance : Véronique RUFIN

La séance est ouverte à 20 heures 05.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/03/2015

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2015.

Monsieur CARQUIN, absent lors du Conseil Municipal précédent, décide de ne pas prendre part au vote. Céline VERGEOT ne prend pas part au vote non plus.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2015 est adopté par 15 voix pour, et une abstention (B. NOUVEAU).

Compte Administratif 2014

Les opérations du compte administratif 2014 sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.274.315,03	1.689.413,99
Section d'investissement	795.105,66	538.171,72

Madame le Maire donne lecture du détail par chapitre.

Sylviane HENNEQUIN aurait souhaité avoir le détail par article.

Madame le Maire se retire. Monsieur Gilles BOUVRY préside la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 2 abstentions (S. HENNEQUIN – JP GUILLON), approuve le Compte Administratif 2014.

Compte de gestion 2014

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les opérations du compte de gestion 2014 du Receveur de CHARLY-SUR-MARNE qui sont les suivantes (égales au Compte Administratif) :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.274.315,03	1.689.413,99
Section d'investissement	795.105,66	538.171,72

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions (P. CARQUIN – JP GUILLON), approuve le Compte de Gestion 2014.

Affectation du résultat

Madame le Maire annonce le résultat cumulé de la section d'investissement, qui est de 447.250,88.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 415.098,96.

Etant donné les projets d'investissement et le besoin de financement, Madame le Maire propose d'affecter la somme de 100.000,00 € à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 voix contre (P. CARQUIN) vote l'affectation du résultat.

Budget Primitif 2015

Madame le Maire donne lecture des montants proposés par chapitre :

Section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :	636.200,00
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés :	568.900,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	254.900,00
Chapitre 66 – Charges financières :	66.000,00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :	2.000,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement :	107.726,96
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :	170.000,00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	11.134,00
Total dépenses de fonctionnement :	1.816.860,96

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 013 – Atténuation de charges :	8.000,00
Chapitre 70 – Produit des services, du domaine :	43.000,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes :	922.841,00
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	497.901,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	30.000,00
Chapitre 76 – Produits financiers :	20,00
002 – Résultat reporté :	315.098,96
Total recettes de fonctionnement :	1.816.860,96

La section de fonctionnement est arrêtée à 1 816 860,96 €, équilibrée en dépenses et en recettes.

Sylviane HENNEQUIN souhaiterait avoir des explications concernant l'augmentation des chapitres 011 et 012. Madame le Maire explique que la Commune doit garder un fond de roulement. C'est la raison pour laquelle certains chapitres sont surdotés.

Pour plus d'information, Madame le Maire donne lecture des articles du chapitre 012.

Béatrice NOUVEAU s'interroge sur l'affectation en investissement.

Madame le Maire explique que tout ce qui est affecté en investissement y reste, on ne peut plus le repasser en fonctionnement. C'est pourquoi l'affectation en investissement est limitée à 100.000,00 € : pour prévoir les baisses des dotations de l'Etat en fonctionnement dans les années à venir.

Section d'investissement : Dépenses :

OPERATION		MONTANTS DEPENSES		Proposition 2015
N° Opération	Nature opération	RAR 2014	Proposé 2015	COMMISSION
14.01	ECOLES	11 530.13 €	11 530.13 €	11 530.13 €
14.02	ACQUISITIONS ATELIER	42 120.90 €	42 120.90 €	42 120.90 €
14.04	MATERIEL INFORMATIQUE	3 668.84 €	3 668.84 €	3 668.84 €
14.12	VOIRIES 2014	114 961.18 €	114 961.18 €	114 961.18 €
14.13	PLU	29 876.53 €	29 876.53 €	29 876.53 €
14.14	ACHAT VENTE TERRAIN	7 500.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €
	SOUS TOTAL	209 657.58 €	209 657.58 €	209 657.58 €
15.01	TERRAIN DE FOOT			4 100.00 €
15.02	SALLE POLYVALENTE FLASH SANITAIRE			2 500.00 €
15.03	DEFIBRILLATEUR			2 600.00 €
15.04	AMENAGEMENT RUE ERNEST VALLEE			35 000.00 €
15.05	PANNEAU INFORMATIONS			12 000.00 €
15.06	VOIRIE 2015 (dont 3 000 € frais d'étude 041) PANNEAUX SIGNALISATION			396 367.30 € 6 000.00 €
15.07	FENETRES MAIRIE			56 000.00 €
15.08	204131 USEDA			7 000.00 €
	SOUS TOTAL			521 567.30€
	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			8 186.00 €

	1641 EMPRUNTS			58 100.00 €
	16811 EMPRUNT			7 510.00 €
	2731 COMPTE DE PLACEMENT REMUNERE			205 500.00 €
	020 DEPENSES IMPREVUES			40 500.00 €
	SOUS TOTAL			319 796.00 €
	TOTAL GENERAL			1 051 020.88 €

Section d'investissement : Recettes :

RECETTES 2015

COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	447 250.88 €
024	PRODUITS DE CESSION (Férotterie : 198 000 €/Savarts 7 500 €)	205 500.00 €
10222	FCTVA	47 162.00 €
10226	TAXE D AMENAGEMENT	2 000.00 €
1068	REPORT DE FONCTIONNEMENT	100 000.00 €
1323	SUBVENTIONS FDS CDDL	40 986.00 €
1341	SUBVENTION DETR	23 988.00 €
2031-041	FRAIS D ETUDES	3 000.00 €
2804131	AMORTISSEMENT	11 134.00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	170 000.00 €
	TOTAL	1 051 020.88 €

La section d'investissement est arrêtée à 1.051.020,88 €, équilibrée en dépenses et en recettes.

Jean-Paul GUILLON estime que le montant des travaux prévus pour le remplacement des fenêtres de la Mairie est trop onéreux.

Madame le Maire donne des explications concernant les opérations d'ordre, et le placement éventuel du montant de la vente de la maison de la Férotterie sur un compte du Trésor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 voix contre (S. HENNEQUIN – P. CARQUIN – JP GUILLON) vote le Budget Primitif 2015, tel que présenté ci-dessus.

Demande de subvention CDDL : Création de passage piétons – rue du Crochet

INFRA ETUDES nous a fourni une étude concernant la création de 3 passages piétons, et de la mise aux normes de 3 autres passages piétons, rue du Crochet, pour un montant de 21.648,00 € HT soit 25.977,60 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au titre du C.D.D.L. 2015, pour la création de ces passages piétons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention au titre du C.D.D.L. 2015, concernant les passages piétons, rue du Crochet.

Demande de subvention CDDL : Installation de flashs sanitaires – salle des Longs Prés

Un devis a été demandé à l'entreprise DELABARRE, pour l'installation de flashs dans les sanitaires de la salle des Longs Prés. Il s'agit de flashs adaptés aux malentendants.

Le montant de l'installation est estimé à 2.066,94 € HT, soit 2.480,33 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au titre du C.D.D.L. 2015, pour l'installation de ces flashs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention au titre du C.D.D.L. 2015, concernant l'installation de flashs dans les sanitaires de la salle des Longs Prés (Foyer rural et salle polyvalente).

Demande de subvention CDDL : Acquisition d'une auto-laveuse

Plusieurs sociétés ont fait des démonstrations d'auto-laveuses pour le nettoyage des salles des Longs Prés.

La société DEPHI a proposé un matériel qui est adapté aux besoins de la Commune.

Le montant du devis s'élève à 9.322,00 € HT soit 11.186,40 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au titre du C.D.D.L. 2015, pour l'acquisition de cette auto-laveuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN), accepte de déposer une demande de subvention au titre du C.D.D.L. 2015, concernant l'achat d'une auto-laveuse.

Demande de subvention CDDL : Défibrillateur

Madame le Maire envisage l'achat d'un nouveau défibrillateur qui serait mis à la disposition du public (les deux premiers se trouvant au Stade et à la salle des Longs Prés). Il sera équipé d'une puce électronique.

Le devis proposé à la Commune s'élève à 2.123,15 € HT soit 2.547,78 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au titre du C.D.D.L. 2015, pour l'acquisition de ce défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention au titre du C.D.D.L. 2015, concernant l'achat d'un défibrillateur.

Demande de subvention CNP : Défibrillateur

Concernant ce défibrillateur, Madame le Maire a appris qu'il était possible d'être subventionné par la Fondation CNP Assurances.

Madame le Maire propose donc de déposer une demande de subvention auprès de cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer une demande de subvention au titre du C.D.D.L. 2015, concernant l'achat d'un défibrillateur.

Lancement de la procédure d'un chemin rural

En 2002, le Chemin de l'Hermitage a été classé dans la voirie communale. Sur le cadastre, le chemin n'existe pas. En revanche, figure le chemin des Savarts, en tant que chemin rural.

Compte tenu de l'ambiguïté de cette décision, il convient de réintégrer dans le domaine privé la portion du chemin traversant la propriété de l'Hermitage, précédemment à l'enquête publique.

Béatrice NOUVEAU explique que dans le doute, il suffit de lever l'état hypothécaire. Madame le Maire préfère déclasser cette portion en chemin rural, pour permettre de lancer l'enquête publique le plus rapidement possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 2 abstentions (V. RUFIN – S. HENNEQUIN), accepte de reclasser cette portion de chemin en chemin rural dans le domaine privé de la Commune.

Dans un deuxième temps, une délibération doit être prise concernant le lancement de la procédure d'enquête publique :

Vu le code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural, sis lieu dit « Les Savarts », a perdu son utilité pour la circulation publique ;

Considérant la demande d'acquisition formulée par le riverain ;

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à 141-10 du code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 voix contre (P. CARQUIN),

Constate la désaffectation du chemin rural,

Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du code rural ;

Demande à Madame le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet et de signer les pièces relatives à cette procédure.

Donation de 3 parcelles à la Commune

Lors de sa séance du 23 mars 2015, le Conseil Municipal a décidé de reporter la question « donation de 3 parcelles à la Commune », pour manque d'informations.

Nous nous sommes donc rapprochés de l'office notarial de Charly-sur-Marne, afin d'obtenir plus de renseignements.

Ces parcelles ne sont pas considérées comme des « bois », mais comme des « jardins et taillis » et des « landes ».

La législation qui oblige, en cas de vente, à proposer en priorité aux propriétaires riverains ne concerne que les « bois ».

D'autre part, l'Office Notarial de CHARLY nous a informés que les héritiers n'avaient pas réglé leur succession, et qu'en l'état, ils ne pouvaient pas faire de donation.

C'est pourquoi, la question est reportée, et un courrier sera fait aux propriétaires afin de les en informer.

Pour information, l'Office Notarial nous a informés que les frais minimum seraient de 1.000,00 €.

Guillaume GARDON quitte la séance à 21 H 35.

D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)

44 rue Ernest Vallée	AA 100	260 m ²
----------------------	--------	--------------------

Informations diverses

Madame le Maire tient à informer le Conseil Municipal que la première réunion de travail concernant le P.L.U. s'est tenue en Mairie le 26 mars dernier.

Madame RICHARD, représentant le cabinet d'études qui a été choisi, nous a informés que pour des raisons pratiques et d'efficacité, il serait souhaitable de réduire le nombre de participants aux réunions. C'est pourquoi, Madame le Maire propose de retirer deux personnes de la Commission de travail. Elle propose de retirer Monsieur Charles HUYART, et Madame Sylviane HENNEQUIN ou Madame Nathalie LAMERE-CRAPART.

Sylviane HENNEQUIN estime ne pas avoir été « mauvaise élève ».

Madame le Maire explique qu'il serait souhaitable de retirer un Conseiller de chaque liste.

Pierre CARQUIN quitte la séance à 21 H 40.

Nathalie LAMERE-CRAPART propose de se retirer de la Commission PLU étant donné qu'elle sera absente à la prochaine réunion prévue le 7 mai 2015.

Sylviane HENNEQUIN quitte la séance à 21 H 45.

Madame le Maire insiste sur le caractère très confidentiel de tout ce qui se passe en réunion.

Gilles BOUVRY donne lecture du compte rendu du PLU.

Madame le Maire alerte le Conseil Municipal sur un problème de « chats abandonnés » à la Férotterie. Les délégués du SIVU de la Picoterie expliquent le fonctionnement de ce syndicat.

La séance est levée à 22 h 05.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.